



# REGLEMENT SPORTIF 2019

## ÉPREUVE DE STAND UP PADDLE

### 1 - GENERAL

L'épreuve de "Stand Up Paddle" est une des 3 étapes de la Coupe de France de SUP River, elle est organisée dans le cadre de l'Outdoormix Spring Festival le samedi 8, dimanche 9 et lundi 10 juin 2019. Cet événement est co organisé par l'association loi 1901 We Are Hautes Alpes, représentée par M.Ugo Vignal, en qualité de coprésident et l'association Pau Pyrénées stand up paddle représenté par son président Nicolas Fayol.

### 2 - ÉPREUVES

La compétition de Stand Up Paddle est une des 3 étapes de la Coupe de France de SUP River FFS. Elle rassemble trois épreuves de SUP River: un slalom, un boater-cross et une Long Race. Seul la long race et le boater cross seront comptabilisé pour le classement de la Coupe de France.

**SUP river Long Race** : l'épreuve se déroulera le samedi 08 juin 2019. Le départ se fera à partir du Pont de Fer sur la Durance et se terminera après le franchissement de la vague de la Clapière à Embrun. Sous la forme d'un contre la montre, les pagayeurs s'affronteront sur un parcours de 2,5 km. Un départ toutes les minutes est prévu.

**SUP river Slalom** : L'épreuve se déroulera le dimanche 09 juin 2019. Le départ se fera au niveau de la vague de la Clapière. Sous la forme d'un contre la montre les pagayeurs s'affronteront sur 2 manches d'un parcours de 300 m avec 4 à 6 bouées. Départ toutes les minutes. la meilleurs des 2 manches sera comptabilisé.

**SUP river Boater-Cross** : L'épreuve se déroulera le dimanche 09 juin 2019. Le départ se fera au niveau de la vague de la Clapière. Parcours de 200 à 400 mètres avec des passages obligés autour de bouées. Poule de 4 ou 6, les 2 ou 3 premiers passent aux tours suivants.

### 3 - CONDITION ET MATÉRIEL OBLIGATOIRES

L'épreuve de "Stand Up Paddle" est ouverte à tous les compétiteurs disposant d'une licence FFS ou FFCK en règle ou d'un certificat médical pour la pratique du SUP datant de moins d'un an. Toutes inscription à l'épreuve de "Stand Up Paddle" est individuelle, nominative et non cessible. Aucun remboursement total ou partiel ne sera fait par l'organisation.

Pour pouvoir prendre le départ, chaque concurrent doit s'être acquitté des frais d'inscription pour l'épreuve (sur le site Internet [www.outdoormixfestival.com](http://www.outdoormixfestival.com) ou à l'accueil de l'événement), avoir fourni les documents nécessaires et être équipé du matériel requis.

Avant de partir sur les épreuves, chaque concurrent devra passer à l'accueil du village événement retirer son dossard. Une caution de 25€ sera demandée à chaque participant.

# OUTDOORMIX SPRING Festival

Attention, un participant qui n'aura pas récupéré son dossard, ne pourra participer aux épreuves de Stand Up Paddle.

Matériel Requis:

**Équipement du pagayeur** : Gilet, casque, chaussures fermées et leash sur ceinture largable obligatoire. La température étant assez fraîche, nous vous conseillons d'être équipé d'une combinaison néoprène épaisse ou d'une dry suit.

**Board** : Pour toutes les épreuves, les cotes sont de 11 pieds et moins, sur des boards gonflables (planches rigides interdites)

## **4 - PARCOURS / BALISAGE / CHRONOMÈTRE**

Le départ des épreuves (SUP River Slalom et SUP River Boater Cross) se fera sur le spot de la vague de la Clapière. Le départ de l'épreuve de SUP Long Race se fera au niveau du Pont de Fer - La Clapière.

Le Commissaire de Course est officiellement en charge du contrôle des aspects sportifs de la compétition. Seul le Commissaire est spécifiquement responsable du chronométrage, des temps morts pour les problèmes mécaniques et de l'application des sanctions. La confirmation de la présence des coureurs et la remise des prix se font également sous sa responsabilité. Il fera également office de Délégué Technique si personne n'a été désigné à cet effet.

Les parcours de chaque épreuve seront balisés par des bouées, les points dangereux seront signalés par des signaleurs kayakistes agréés. Toutes les coupes et non respect du parcours seront sanctionnés par des pénalités sur le chrono du participant pouvant aller jusqu'à disqualification

Des commissaires de piste seront placés tout au long du parcours pour constater toutes infractions au règlement. Leurs rapports donneront au jury le pouvoir de décision quant à la mise hors course du concurrent ou de la pénalité..

## **5 - ASSURANCE ET RESPONSABILITE**

L'organisation souscrit à une assurance couvrant sa propre responsabilité civile en tant qu'organisateur, celles de ses salariés et celles des personnes apportant bénévolement leur aide à l'organisation de l'événement. Une assurance "individuelle accident" est également souscrite pour les dommages corporels que chaque participant pourrait subir sur sa propre personne, ainsi que pour tout accident causé à des tiers. Les frais médicaux et d'hospitalisation demeureront quant à eux, à la charge des participants (assurance personnelle). L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration de matériel ou d'équipement individuel et ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable. En cas d'abandon du participant pendant la course, aucun remboursement ne sera effectué.

# OUTDOORMIX SPRING Festival

## **6 - CLASSEMENT PODIUM, PRIZE MONEY**

A l'issue des trois épreuves, un podium Overall sera réalisé en additionnant les places des épreuves en SUP Cross, Slalom et Long Race. En cas d'égalité l'épreuve de Long Race primera. L'annonce des différents classements qui seront établis en fonction des genres et âges des compétiteurs et les chronomètres individuels seront affichés en face de l'accueil du village événement. Des récompenses, dont un Prize Money de 1000€ seront attribuées aux trois premiers sportifs d'après le classement général. L'organisateur se réserve le droit de répartir sa dotation selon son bon vouloir. La présence des concurrents récompensés à la remise des prix est obligatoire. Les prix ne pourront être donnés à un tiers et ne seront pas donnés ultérieurement.

## **7 - ANNULATION ET ENGAGEMENT**

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le présent règlement et/ou les différents parcours, afin de veiller à l'intérêt et la sécurité des participants. En cas de force majeure, l'organisation se réserve le droit d'annuler ou d'interrompre l'épreuve de "Stand Up Paddle" et ne pourra procéder à aucun remboursement. Toute inscription à la compétition implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité. Le non-respect de ce règlement peut entraîner le retrait par l'organisation du dossard du compétiteur.

En temps que sportif participant à l'Outdoormix Spring Festival, vous êtes l'image de votre sport et de l'événement. Il vous est donc demandé de respecter le staff, le public, les autres participants, mais également le matériel, les structures, et la propreté du site. En cas de non-respect de ces règles de savoir vivre, des sanctions pourront être appliqués par le Commissaire de course (aide au nettoyage ou aux réparations, distribution de goodies, voir des sanctions pénales si le Commissaire de course juge que la faute nécessite un renvoi vers les autorités compétentes.)